

Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.661**

Séance publique du

18 novembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131118-32261- DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/13
Date de réception : jeudi 21 novembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

OBJET : AIDE A LA RENOVATION D UNE FACADE RUE IRMA MOREAU.

Le 18/11/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/11/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Martine FENESTRAZ à M. Gerard DELOCHE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Arlette OLLIVIER à M. Gérard BRAMOULLÉ

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, M. Helliot BRAMI, M. Jean CHORRO, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.07

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction Des Musées &
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/11/13

MEB

RAPPORTEUR : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Nomenclature : 7.5 Subventions

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : AIDE A LA RENOVATION D UNE FACADE RUE IRMA MOREAU. - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis de nombreuses années, la Ville octroie des subventions aux particuliers pour la restauration de façades d'immeubles sur rue ou place dans le Secteur Sauvegardé élargi. Ces mesures donnent toute satisfaction et permettent de contrôler, par l'intervention de l'Architecte des Bâtiments de France, la qualité des réalisations, qui doivent se faire dans le respect des techniques traditionnelles et en application du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur approuvé par Arrêté Préfectoral du 27 juin 2012.

Lors des séances du Conseil Municipal en date du 8 mars 2010 par délibération n°2010-219 et du 18 mars 2013 par délibération n°2013-120, il a été décidé que le système des attributions de subventions serait amélioré dans trois directions : légère extension du périmètre d'intervention (alignement opposé des boulevards), modification des critères et simplification/revalorisation des taux.

Pour mémoire, la subvention est de 28 € le m² de façade tant plein que vide, les corniches, menuiseries, ferronneries étant prises en compte à raison de 15% de la facture TTC acquittée.

Le cas qui se présente fait l'objet d'une aide de demande à titre exceptionnel de subvention pour le ravalement de la façade de l'immeuble du 31, rue Irma Moreau *qui n'est pas dans le secteur sauvegardé*, abritant deux fraternités de Petites Sœurs des Pauvres, l'une d'entre elles ayant une activité artisanale de modelage de santons, activité fortement ancrée dans la culture provençale.

Une subvention exceptionnelle pourrait donc être accordée par application des délibérations précitées, ce qui donnerait le montant suivant :

Demandeur	Adresse de la façade	Métrés	Ville 21 € m ²	C.P.A. 7€ le m ²	S/Total	Montant menuiserie feronnerie	15% TTC	Montant total de la subvention
Amis du Diocèse d'Aix et d'Arles	31, rue Irma Moreau	293	6 153,00 €	2 051,00 €	8 204,00 €	7 629,34 €	1 144,40 €	9 348,40 €

Il s'agit là d'un effort tout particulier que fait la Ville, justifié par le fait que cet immeuble occupe une situation charnière entre le Secteur Sauvegardé et le quartier récent de Sextius Mirabeau.

Selon les règles procédurales en cours, les travaux de restauration de la façade devront être récolés par l'Architecte des Bâtiments de France, et la subvention ne pourra être versée que si un avis favorable est émis par celui-ci sur la conformité des travaux à l'autorisation administrative donnée.

Je vous demande en conséquence, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTIBUER** à titre exceptionnel à l'association des Amis du Diocèse d'Aix et d'Arles du 31, rue Irma Moreau et le boulevard Georges Pompidou une subvention d'un montant de 9 348,40 € ;
- **DIRE** que le montant de la dépense sera prélevé au budget 2013 de la Ville sur la ligne budgétaire 90824-20422-1612 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE** que la Ville sollicitera la participation de la Communauté du Pays d'Aix et l'inscrira en recette au budget municipal ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de cette participation.

2013.661 - AIDE A LA RENOVATION D UNE FACADE RUE IRMA MOREAU.

Présents et représentés	: 43
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 43
Pour	: 43
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**